

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/002

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 2.1 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL ET AFFECTATION DES
RÉSULTATS

COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DU LOTISSEMENT "LES
TILLEULS" ET DU LOTISSEMENT "JOSEPH CRESSOT"

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore Motsch, agent communal
responsable du service des finances communales,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- adopte le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2020,

- donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 qui
se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Libellé	Montant
Dépenses de l'exercice	4.333.981,25 €
Recettes de l'exercice	5.555.659,94 €
Excédent de l'exercice 2020	1.221.678,69 €
Report excédent de l'exercice 2019	1.201.937,38 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2020	2.423.616,07 €

Section d'investissement

Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de l'exercice	1.297.858,68 €	1.713.732,81 €
Recettes de l'exercice	2.981.104,55 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	1.683.245,87 €	- 1.713.732,81 €
Report excédent de l'exercice 2019	-133.044,98 €	
Résultat d'investissement au 31/12/2020	1.550.200,89 €	

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210311-2020_002-DE

- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé fin 2020 d'un montant de **2.423.616,07 €**
au compte 1068 pour financer les investissements : **163.531,92 €**
au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : **2.260.084,15 €**

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT